

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE,

Vu, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 6,

Vu, le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu, le décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, le décret du NOR SJSP0773723 D du 1^{er} janvier 2008 nommant Monsieur Antoine FLAHAULT Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, le contrat de recrutement du 1^{er} septembre 2011 portant nomination de Madame Catherine DESSEIN en qualité de Secrétaire Générale, Directrice adjointe,

Vu, la délibération n° 18/2011 du Conseil d'Administration du 13 juillet 2011 relative aux délégations d'attributions prévues à l'article 7 du décret du 7 décembre 2006,

Considérant la nécessité d'assurer la bonne gestion des services de l'établissement,

DECIDE

Article 1 : Madame Catherine DESSEIN Secrétaire Générale, Directrice adjointe, est habilitée, à compter du 1^{er} septembre à signer l'ensemble des actes relevant de la compétence du Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Fait à Rennes, le 9 septembre 2011

Vu, la Secrétaire Générale,
Directrice adjointe

Catherine DESSEIN

Le Directeur de l'Ecole des hautes
études en santé publique,

Antoine FLAHAULT